

GROUPE GULLIN

Société anonyme au capital de 12.603.825 Euros - siège social : Zone industrielle – 25290 ORNANS
RCS Besançon B 349 846 303.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS SOU MIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 2 JUIN 2006

1) Bilan du précédent programme

Déclaration des opérations réalisées sur actions propres du 9 juin 2005 au 31 mars 2006 :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte	4,66 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	NEANT
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2006	94.636
Valeur comptable du portefeuille	2.369.402 €
Valeur de marché du portefeuille	5.985.727 €

	Flux bruts cumulés				Positions ouvertes	
	Achats directs		Contrats de liquidité		Achats	Ventes
	Achats	Ventes	Achats	Ventes		
Nombre de titres	NEANT	NEANT	4.225	4.260	NEANT	NEANT
Cours moyen en €	NEANT	NEANT	61,44	60,23	NEANT	NEANT
Montants en €	NEANT	NEANT	259.594	256.567	NEANT	NEANT

Le nombre de titres détenus de manière directe et indirecte est de 94.636 actions, représentant 4,66 % du capital de la Société, dont :

- 2.659 actions détenues au titre de la régularisation des cours selon un contrat d'animation conclu avec la société de bourse EXANE BNP PARIBAS, affectées au compte n°502121
- 91.977 actions détenues en vue de leur remise en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, affectées au compte n°277100

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 2 juin 2006

- **Titres concernés** : Actions

- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % soit 203.287 actions. Compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 94.636 (soit 4,66 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 108.651 actions (soit 5,34 % du capital) sauf à céder les titres déjà détenus.

- **Prix maximum d'achat** : 110 euros

- **Objectifs** :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, approuvée par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de

l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions, sous conditions à fixer par le Conseil d'Administration,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 2 juin 2006 soit jusqu'au 1^{er} décembre 2007.

La présente publication est disponible au siège social ainsi qu'auprès d'EXANE BNP PARIBAS assurant le service titres GROUPE GUILLIN, pour toute personne en faisant la demande.